



DEPARTEMENT  
des Landes

***Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration***

**C.C.A.S**

**de**

SÉANCE ORDINAIRE du 03.04.2023

**SEIGNOSSE**

L'An deux mille vingt-trois, le 03 avril 2023, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PECASTAINGS, en session ordinaire

**Etaient présents :**

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Alain JEAN

Mesdames Ghislaine PEYON, Madame Sylvie PAUCET-ALHAITS, Mme Maud RIBERA, Mme Quitterie HILDELBERT

**Excusés :**

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Mesdames Michèle JOLY et Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur LESOUEF Jean-Marc

**Secrétaire de séance :** Maud RIBERA

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Nombre de votants : 8**

Délibération : 202304-03-04

**Objet : Budget annexe «EHPAD» - approbation de l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2023**

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'EPRD 2023 de l'EHPAD.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 5212-1 et suivants ;

**VU** les articles L.315-15, R.314-232 et R.314-240 du CASF



VU l'instruction interministérielle no DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2016 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22,

Sur proposition de Monsieur le Président du CCAS,

Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	448 000,00 €	2 718 000,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 026 900,00 €	45 500,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	295 100,00 €	6 500,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 770 000,00 €	2 770 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 770 000,00 €	2 770 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	155 000,00 €	5 000,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)			Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	155 000,00 €	5 000,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	150 000,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	5,42%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	150 000,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	140 000,00 €	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	100 000,00 €	20 000,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	240 000,00 €	170 000,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	70 000,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	240 000,00 €	240 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

**FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2023**

<b>FRNG prévisionnel au 1er janvier 2023</b>	<b>498 449,13 €</b>
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-70 000,00 €
<b>FRNG prévisionnel au 31 décembre 2023</b>	<b>428 449,13 €</b>

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2023 de l'EHPAD « L'ALAOUDE » annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE M.** le Président à transmettre l'EPRD 2023 aux autorités de tarification (Conseil Départemental et ARS) selon la procédure en vigueur (dépôt sur le portail de la CNSA).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

*Le Président du CCAS*

- *certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pierre PECASTAINGS

DELIBERATION TELETRANSMISE A

M. le Représentant de l'Etat

Le

Et publiée le

Rendu exécutoire le

(Loi du 02/03/1982

Complétée Loi 22/07/82)